BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1949

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

789 370 152 RCS Paris.
LE COLLECTIONIST.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1026873.60 EUR.
Adresse : 65, rue de la Victoire, 75009 Paris.
Précédent propriétaire : 808 092 001 RCS Annecy. **BRAMBLE SKI.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : LE COLLECTIONIST Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 65 rue de la Victoire 75009 Paris Capital : 1026873.60 EUR Numéro unique d'identification : 789370152 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : BRAMBLE SKI Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique Adresse du siège : 27 avenue du Savoy 74400 Chamonix-Mont-Blanc Capital : 1000.00 EUR Numéro unique d'identification : 808092001 Lieu d'immatriculation : Annecy. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 3420319.00 EUR - passif de 4310069.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Il ne sera procédé à aucun échange d'actions de la société absorbante contre les parts de la société absorbée, et en conséquence à aucune augmentation de capital de la société absorbante, puisque la société absorbante détient à ce jour la totalité des titres composant le capital de la société absorbée, et s'est engagée à conserver cette détention en permanence jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion. Les dispositions des articles L.236-3 II 3°, L.236- 8 al.2, et L.236-11 du Code de commerce qui organisent un régime juridique simplifié des fusions sont spécifiquement applicables à l'opération, sous réserve du respect de cet engagement. Montant prévu de la prime de fusion : 0 € . Date du projet commun de fusion : 14.03.2025. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société LE COLLECTIONIST : 17.03.2025 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société BRAMBLE SKI : 18.03.2025 (au greffe du tribunal de commerce de Annecy)..